

La convention TEPCV signée

Suite à sa sélection sur l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en septembre 2014, la Communauté de communes a été conviée au Ministère à Paris pour la signature officielle d'une convention reprenant les engagements de chacun. Ce sont donc Frédéric Picard, vice-Président de la Communauté de communes en charge du développement durable et de l'aménagement de l'espace et Morgane Maitrias, chargée de mission du pôle de développement économique de Val'Eyrieux et chef de projet TEPCV à l'échelle du territoire, qui se sont déplacés jeudi dernier à Paris pour cette signature.

Il s'agit donc pour les territoires retenus de s'engager dans une démarche visant une plus grande sobriété énergétique et l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale. Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans est en place pour le financement de ce projet. Cet appui vient compléter les modes de soutien existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat ...

Pour Val'Eyrieux, le montant de l'appui financier au titre de la convention fraîchement signée est fixé à 500 000 euros. La collectivité a maintenant jusqu'au 31 décembre 2017 pour mettre en place son programme d'actions et d'investissements, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique.

